



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

1.7.1975

Date de révision

Date de mise en application

1.7.1975

1. Dénomination de la fonction

Gardien/gardienne du centre protection civile

Code fonction

6.30.006

2. But de la fonction

Surveiller et entretenir des bâtiments, des installations et des pelouses.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- la surveillance générale et permanente de tous les bâtiments et locaux, ainsi que des installations techniques (chaufferie, distribution d'eau, pompes et autres dispositifs);
- l'ouverture et la fermeture des portes; la mise en ordre des locaux;
- l'entretien des allées, des pelouses, des arbres, des buissons et des fleurs;
- le nettoyage des vestiaires et des douches; l'évacuation des poubelles;
- le contrôle et la surveillance des nettoyages; l'établissement du décompte des heures de travail des nettoyeurs;
- la tenue des stocks de produits d'entretien et de nettoyage;
- l'exécution d'autres tâches requises par la hiérarchie.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	D	B	D	D	E	Cl. max. 08
Points	15	4	15	21	25	Total 80